

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Vendredi 17 février 2023

Le vendredi 17 février à 10 heures 37, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHĒAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il informe les élus que Monsieur Arthur PAHEROO, 5^{ème} adjoint au Maire à Teva I Uta qui a également œuvré à la création de la communauté de communes, est décédé et sera inhumé dans l'après-midi. Il voudrait qu'à la suite de la prière d'ouverture de la séance du Conseil communautaire qui sera offerte par Monsieur Richmond TAHUAITU, les membres du Conseil et toutes les personnes présentes fassent silence durant une minute pour honorer la mémoire de Monsieur PAHEROO.

Après la prière de Monsieur TAHUAITU, une minute de silence est respectée par l'Assemblée.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires. Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
6. Monsieur Fabien RIMA, 2^{ème} Délégué du Bureau
7. Monsieur Jonathan TARIHAA, 3^{ème} Délégué du Bureau
8. Monsieur Tamatoa TAGAROA, 4^{ème} Délégué du Bureau
9. Monsieur Tamatoa DOOM, Délégué
10. Monsieur Richmond TAHUAITU, Délégué
11. Monsieur Clément VERGNHES, Délégué
12. Monsieur Pierrot METUA, Délégué
13. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
14. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
15. Madame Anne TEIKIOTIU, Déléguée
16. Monsieur Pierre OITO, Délégué
17. Madame Titava VIVISH, Déléguée suppléante

¹ Annexe 1: Lettre n°03/23/CCT du jeudi 09 février 2023 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du vendredi 17 février 2023

Sont absents :

- M. Hugo GARBUTT, 5^{ème} Vice-Président donne procuration à Mme VIVISH, Déléguée suppléante
- M. Alain SANGUE, Délégué qui donne procuration à M. DOOM, Délégué
- Mme. Patricia LENOIR, Déléguée donne procuration à M. JAMET, 1^{er} Vice-Président
- M. Bruno SANDRAS, Délégué donne procuration à M. RIMA, Délégué du Bureau
- Mme Charline TAURAATUA, Déléguée donne procuration à Mme. TAAE, 3^{ème} Vice-Présidente
- M. Arthur MATI, Délégué donne procuration à M. Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
- Mme Roniu TUPANA, Déléguée donne procuration à M. TARIHAA, Délégué du Bureau
- Monsieur Abel TEHOTU, Délégué, est absent
- Monsieur Tera TEINAURI, Délégué, est absent

Avec la présence de 17 délégués communautaires le quorum est atteint et la séance du Conseil communautaire peut se tenir de manière régulière. Huit (8) procurations² ont été remises. Ainsi, le vote s'effectuera sur la base de 23 votants³.

Le Président déclare donc que le quorum est atteint et que la séance du Conseil communautaire peut se tenir régulièrement. Le Président souhaite de nouveau la bienvenue à tous les conseillers. Il demande si l'un des élus souhaiterait être le secrétaire de séance. Monsieur Fabien RIMA se propose et le Président le remercie.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

1. L'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 19 octobre 2022
2. L'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du mercredi 16 novembre 2022
3. Le projet de délibération communautaire n° 01/CCT/23 du 17 février 2023 validant le débat d'orientation budgétaires pour 2023
4. Le projet de délibération communautaire n° 02/CCT/23 du 17 février 2023 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2023
5. Communication et point d'étape sur les projets
6. La charte de gouvernance du PGAI et les délibérations communales nécessaires au lancement du PGAI de TEREHĒAMANU (intervention de M. Bernard AMIGUES)
7. Questions diverses

Le Président fait approuver l'ordre du jour. A la suite de ce vote à main levée et l'approbation à l'unanimité des membres présents, il propose de commencer l'examen des dossiers.

1. Procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 19 octobre 2023

Le Président demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du procès-verbal et s'ils souhaitent apporter des modifications au projet transmis. Sans demande de parole des membres de l'Assemblée, il fait procéder à l'adoption du procès-verbal.

² Annexe 2 : Procurations reçues pour le Conseil communautaire

³ Annexe 3 : Feuille d'émargement



VOTE

Membres présents	17
Votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

Le PV du Conseil communautaire du mardi 19 octobre 2022 est adopté.

2. Procès-verbal du Conseil communautaire du mercredi 16 novembre 2022

De même, le Président demande si les membres du Conseil souhaitent intervenir ou apporter des modifications au projet de PV transmis. Sans demande de parole des membres de l'Assemblée, il fait procéder à l'adoption du procès-verbal.

VOTE

Membres présents	17
Votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

Le PV du Conseil communautaire du mercredi 16 novembre 2022 est adopté.

Messieurs Abel TEHOTU et Tera TEINAURI arrivent à 09 heures 52. Le nombre des membres présents est porté à 19 et le nombre de votants à 25.

3. Le projet de délibération communautaire n° 01/CCT/23 du 17 février 2023 validant le débat d'orientation budgétaires pour 2023

I. BILAN DES ACTIVITÉS ET DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DE 2022

Il est rappelé les chiffres clés des activités de fonctionnement, en recettes et en dépenses, et des opérations d'investissement en matière de recettes et de dépenses.

2022	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	161 861 029	61 673 194
INVESTISSEMENT	159 700 165	50 954 342
TOTAL	321 561 194	112 627 536

A. Les opérations d'investissement

L'année 2022 a démarré, dès janvier, avec le diagnostic de territoire et la consultation large des acteurs économiques et sociaux de TEREHÉAMANU. En septembre, la restitution de ces travaux a permis de retenir trois axes de travail :

1. Cap vers un épanouissement durable ancré sur des valeurs de solidarité et de transmission
2. Cap sur une économie de proximité dynamique et fondée sur l'innovation
3. Cap vers un aménagement équilibré, résilient et écoresponsable du territoire

300 personnes environ ont été associées à la réflexion du diagnostic de territoire. L'éco-tourisme a été identifié comme une activité qui valoriserait l'agriculture et les sites remarquables du territoire en lien avec l'accueil et l'hospitalité encore de mise sur cette partie de l'île. De même, la fonction de pôle de convergence du développement du territoire serait concentré sur Afaahiti-Taravao. Ce centre-ville accueillerait les services publics majeures de l'Etat et du Pays. Le nouvel hôpital participe à consolider cette fonction.

La mission d'accompagnement de TEREHÉAMANU dans l'élaboration du Projet de territoire a été confiée au bureau d'études Calia Conseil. Monsieur Vincent PIERRARD, directeur de projet de Calia Conseil, était en mission en mai pour la finalisation du diagnostic présenté et validé en Conseil communautaire le 05 mai. La mission du bureau d'études est aujourd'hui achevée et soldée.

Il convient à présent de poursuivre le travail de négociation des compétences partagées et transférées par le Pays et l'Etat. A ce propos, le 06 février, les élus de la Communauté de communes ont accueilli le Président de la Polynésie française. Ces ambitions lui ont été présentées.

Quant au schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU), sur les huit phases prévues dans le cadre de l'étude, cinq ont été réalisées. Il s'agit de l'état de la situation de l'assainissement (phase I), la réalisation du zonage d'assainissement (phase II). Avec la communication (phase V), ces phases ont été les phases déployées en 2022.

De même, le suivi de la qualité des eaux de baignade des trois plages que sont Teahupo'o, Taharu'u et Papeno'o (phase VI) a démarré en avril 2022. L'expérimentation de nouvelles filières d'ANC a également été lancée dès août 2022. Ce sont les retours d'informations sur ces actions qui ont permis à TEREHÉAMANU de déposer, lors de l'appel à projet du Contrat de développement et de transformation, en octobre, une demande de subvention portant sur la réhabilitation de 24 unités situés sur le littoral de Teahupo'o d'un montant de près de 156 millions de francs CFP a été déposée.

En novembre 2022, le deuxième comité de pilotage a permis de présenter ces avancées aux membres et bailleurs de fonds traditionnels. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de TEREHÉAMANU a été mis en place et son règlement de service adopté lors du Conseil communauté du 19 octobre.

En décembre 2022, le maître d'œuvre a transmis à l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) son rapport sur l'étude des scénarii et le choix d'assainissement (phase III) pour validation. Dès validation de cette phase, le phasage et le chiffrage des travaux du scénarii retenu (phase IV) sera lancé. Les membres de la commission technique se réunissent durant la première semaine de mars pour valider la phase III.

En octobre, les membres de la commission technique des voiries se sont réunis pour la première fois. A la suite du séminaire sur les voiries auquel ont participé des représentants des services du Pays, d'autres élus et cadres communaux et les élus communautaire, la délibération fixant la définition de l'intérêt communautaire des voiries a été adoptée le 16 novembre.

B. Les projets émergeant à la section de fonctionnement

DEPENSES DE GESTION COURANTE	BP 2021 réalisé (*)	BP 2022 réalisé	Taux de réalisation	POIDS DANS LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 247 846	20 849 605	59%	33,8%
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	12 171 185	17 664 195	59%	28,6%
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	0	4 243 691	100%	6,9%
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</i>	11 037 509	18 915 703	95%	30,7%
TOTAL	30 456 540	61 673 194		100 %

(*) Le budget 2021 a été exécuté sur 9 mois avec le recrutement du DGS en mai et de l'assistante administrative et comptable en août.

Sur le plan des activités et des projets, un partenariat a été scellé avec la Chambre de commerce, des services et de l'industrie (CCISM) en mai. En septembre, ce partenariat a également été consolidé avec l'association « Fenua Compétences ». Aujourd'hui, des permanences sont réalisées les mercredis dans nos locaux. Le programme de formation de « Fenua compétences » devrait se déployer en 2023. D'ores et déjà, un double-écran a été installé à TEREHĒAMANU.

Un autre temps fort de l'année a été l'accueil de Monsieur Tony ESTANGUET, au mois d'août, et le suivi des dossiers liés aux préparatifs des compétitions de surf dans le cadre des jeux olympiques de 2024. Deux conventions majeures ont été signées avec le Pays, le Comité olympiques des jeux olympiques (COJO), la commune de Talarapu-Ouest et TEREHĒAMANU. Les cinq communes membres de TEREHĒAMANU sont labellisées « Terre de jeux ».

Au mois d'août, également, le projet de lancement du Plan général d'aménagement intercommunal (PGAi) a été présenté aux élus. Une rencontre des différentes équipes communales a permis de finaliser la Charte de gouvernance du PGAi de TEREHĒAMANU. Deux publications ont été réalisées : « Le diagnostic du territoire de TEREHĒAMANU – Mahu'ira'a fenua no TEREHĒAMANU » et « Cap sur 2030 ». Des oriflammes et des kakemono ont été également produits pour les réunions publiques liées à l'assainissement des eaux usées et les rencontres thématiques du Projet de territoire.

En octobre, un appel à recrutement pour le poste de chef de projet de développement local en intercommunalité a été lancé. A la suite des entretiens avec les membres du comité de sélection, qui se sont déroulés le 08 novembre, c'est Madame Tirua CABRAL, fonctionnaire à la commune de Moorea-Maiao, qui a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 27 février 2023.

Des élus de la communauté de communes ont participé au Congrès des communes qui s'est réuni en septembre à Paea. En novembre, une délégation s'est rendue au Congrès des maires et des Présidents des intercommunalités de France.

II. LES PRIORITÉS ENVISAGÉES EN 2023

A. Les opérations d'investissement

En matière d'investissement, TEREHĒAMANU amènera à son terme le SDAEU à la fin du troisième trimestre. La dernière étape concerne le phasage et le chiffrage des travaux (plan pluriannuel d'investissement). Compte-tenu de l'avancée des études et de la possibilité de lancer des travaux dès cette année, il est proposé de mettre en place un budget annexe de l'assainissement des eaux usées en 2023.

La réhabilitation d'une voirie par commune sera priorisée en 2023. La sélection de ces voiries sera débattue en commission technique des voiries. Après la sélection de ces voiries, des études au stade d'avant-projet seront nécessaires pour déposer des demandes de subvention lors de l'appel à projets du FIP programmé en général vers le mois d'octobre.

A l'issue des études SDAEU ou d'avant-projet de réhabilitation des voiries, il sera indispensable d'organiser la recherche de financement en local comme au niveau national et européen. Il est proposé de réserver une enveloppe de 5 millions de francs CFP pour mandater un bureau d'études métropolitain à cet effet.

Il conviendra pour TEREHĒAMANU de se doter d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. La définition du cahier des charges de cette étude et le montage d'un dossier de financement du « FIP Etudes » sont programmés pour le deuxième trimestre.

B. Les charges de fonctionnement

Il est envisagé de publier à nouveau le poste de chargé d'opérations techniques afin de renforcer l'équipe de techniciens de TEREHĒAMANU et de superviser les deux compétences techniques aujourd'hui transférées à TEREHĒAMANU. Une partie du salaire de cet agent émanera sur le budget annexe des eaux usées et l'autre partie sur le budget annexe.

Une mission est envisagée pour une veille sur les financements éligibles à nos opérations de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que pour donner les moyens à la communauté de communes de bénéficier d'un contrat de redynamisation des collectivités rurales. TEREHĒAMANU confiera cette mission à un bureau d'études métropolitain en capacité de mobiliser des réseaux et des dispositifs financiers.

L'élaboration du PGAI nécessitera sur les 18 prochains mois de mettre en place un secrétariat et une coordination des comités locaux d'aménagement (CLA). Il est recommandé le recrutement ou le recours à des contrats aidés de deux agents de catégorie C voire B. Cependant, à titre de précaution, il est proposé de proposer une délibération validant le recrutement d'agents occasionnels.

Dans le cadre du jumelage avec des collectivités du triangle polynésien, un déplacement sera programmé en Nouvelle-Zélande pour nouer des liens avec le peuple maori. De récents contacts avec l'université, à Oahu précisément à Laie (Hawāi) permettra d'engager des discussions sur le projet d'un campus connecté avec notre

territoire. En 2023, une délégation participera de nouveau au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités.

Le Président évoque la rencontre qu'il a eu la veille avec des professeurs de « Brigham Young University-Hawaii » qui ont partagé avec les membres de la commune de Teva I Uta leur projet de 15 écoles connectées dans le monde avec les îles comme Fidji, Samoa et la Nouvelle-Zélande où les cours sont donnés en ligne depuis les Etats-Unis. Il voudrait mettre en place une plateforme d'apprentissage en anglais sur la presqu'île. Cette université a valorisé la dimension culturelle pour en faire une valeur économique au travers du Centre culturel LAIE. Le territoire de TEREHĒAMANU possède ce potentiel culturel.

Un projet pilote de l'utilisation de l'application **GRAAL**, solution d'information de proximité, est envisagé en 2023. GRAAL est un lecteur multimédia qui permet de lire des informations par satellite, *bluetooth*, et Li-Fi. Cette application visera les sites remarquables du territoire et communiquera à tous les visiteurs les informations-clés que l'on souhaite leur transmettre. En lien avec un système d'information, il pourra à terme accompagner la Communauté de communes dans la géolocalisation d'ANC contrôlés et d'information sur le réseau.

Bien entendu, cette application ne doit pas remplacer un guide touristique. Il faudra rester vigilant sur ce point.

Monsieur Tamatoa DOOM demande la parole pour féliciter le travail réalisé par l'équipe administrative au moment du diagnostic de territoire même si elle a été accompagnée par des organisations comme OPUA ou un bureau d'études. Le document qui consigne les échanges et les travaux de réflexion pour le Projet de territoire est excellent et il s'en sert avec son collègue Monsieur Clément VERGNHES comme bible dans ses réunions avec les partenaires clés de la commune.

Le Président propose aux élus de TEREHĒAMANU de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	19
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 01/CCT/23 du 17 février 2023 validant le débat d'orientation budgétaires pour 2023 est adoptée.

4. Le projet de délibération communautaire n° 01/CCT/23 du 17 février 2023 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2023

Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

Toutefois, l'article L1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe



délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

En vertu de cette disposition, il est proposé d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote de chaque budget.

L'installation de micro de conférence a été commandée pour les besoins des séances de travail de la communauté de communes mais accélérée en raison de la demande des sénateurs en mission à TEREHĒAMANU le 19 février prochain de garantir un enregistrement des travaux programmés au siège. Cette installation est estimée à 2,9 millions de francs CFP.

Les crédits sont estimés selon les détails ci-dessous :

Chap.	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 (F CFP)	25% crédits (F CFP)	Propositions (F CFP)
21		Immobilisations corporelles	25 576 850	5 394 213	4 000 000
2188		Autres immobilisations corporelles (matériel audio, hi-fi, vidéo, photographies, radiocommunication, etc.)	0	0	4 000 000

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	19
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 02/CCT/23 du 17 février 2023 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2023 est adoptée.

5. Communication et point d'étape sur les projets de TEREHĒAMANU

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

LES TRAVAUX SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En juillet 2022, le Conseil d'État rendait un avis sur la répartition des compétences entre la Polynésie française et les communes de Polynésie en matière de contrôle de l'assainissement des eaux usées. ses principales conclusions sont notamment :

- Les communes sont compétentes en matière de contrôle de l'assainissement.
- L'assainissement doit s'entendre comme un « tout », il n'y a donc pas lieu de distinguer l'assainissement collectif de l'assainissement non collectif.
- Le contrôle s'entend sur ses 3 niveaux (à la conception, à l'exécution et au fonctionnement), néanmoins il est entendu que le Pays, qui gère déjà le contrôle à la conception et à l'exécution dans le cadre de ses missions d'urbanisme et d'aménagement, peut continuer ce contrôle.
- Le Pays est compétent pour fixer les normes et les modalités du contrôle réalisé par les communes.
- L'extension du CGCT n'est pas parfaite et mérite des ajustements pour permettre aux communes la bonne mise en œuvre de leur SPANC.

Le Bureau de santé environnementale (BSE) a été chargé de piloter la refonte de la réglementation en matière d'assainissement. Il a mis en place un groupe de travail composé des services du Pays dont les juristes de la Présidence, la DIREN, l'ARASS, la DCA, les services de l'Etat, le SPC, le SIVU Te Pare Nui et TEREHĒAMANU.

Lors de la première réunion du groupe de travail, le 06 décembre 2022, le représentant du SPC s'est exprimé sur cette compétence en déclinant plusieurs sujets :

- Le report inéluctable de la date d'échéance (31/12/2024) ;
- Une étude indispensable afin de permettre le chiffrage du coût de cette compétence ;
- Le transfert partiel ou graduel (certaines communes étant plus avancées que d'autres) ;
- Un budget prévu pour 2023 en vue de rassembler les Maires sur le sujet de l'assainissement.

En vue de la première réunion du sous-groupe de travail sur la refonte de la réglementation, le SPC a réuni des cadres communaux de Paea, Mahina, du SIVU Te Pare Nui et de TEREHĒAMANU les 28 décembre 2022 et 04 janvier 2023 pour formuler des amendements et des propositions techniques pour le projet de délibération à réviser.

Le 18 janvier 2022, le groupe de travail s'est réuni au BSE afin de passer en revue les 46 articles de la délibération. Ce sera en fin de compte une loi de pays qui sera organisé. Il sera programmé à l'ordre du jour d'un Conseil des ministres dans un délai d'un mois avant d'être transmis au CESEC et à l'APF.

La création d'un sous-groupe de travail pour l'élaboration de deux arrêtés d'application prioritaires si possible dans un délai de 2 mois. TEREHĒAMANU intégrera le groupe de travail sur les prescriptions relatives aux dispositifs d'assainissement autonomes et les modalités du contrôle par le SPANC.

Une visioconférence avec Monsieur Alexandre DECOU, Président de l'association des techniciens en assainissement non collectif (ATANC) de Loire Bretagne et Outre-Mer, organisé le mardi 07 février a permis de prendre connaissance d'études réalisés par des organismes métropolitains de dispositifs d'ANC testés en outre-mer.

La prochaine réunion du sous-groupe de travail est prévue le jeudi 16 février.

LES CELEBRATIONS DU RELAIS AUTOUR DU MONDE J-500 PARIS 2024

L'équipe des JO PARIS 2024 basée à Tahiti avec l'équipe de coordination de la Présidence de Polynésie française ont sollicité la Communauté de communes TEREHÉAMANU pour coordonner les célébrations, cette année, du Relais Autour Du Monde pour les J-500. La date anniversaire est le mardi 14 mars et le créneau du passage du relais est de 9 heures à 11 heures.

Ce relais arrivera du continent américain. Il aura traversé tous les continents et passera virtuellement d'ambassades françaises en ambassades françaises via Twitter.

Madame HOFFMAN propose de monter un groupe de travail avec les référents culturels et/ou associatifs afin d'écrire un script et de valoriser les 5 communes sur des activités physiques et culturelles.

6. La charte de gouvernance du PGAI et les délibérations communales nécessaires au lancement du PGAI de TEREHÉAMANU

Monsieur ALPHA présente Monsieur Bernard AMIGUES qui a été invité pour rappeler les étapes essentielles à venir de l'élaboration du PGAI. Le Président passe la parole à Monsieur AMIGUES.

La Charte de gouvernance du PGAI a été présentée à toutes les communes de TEREHÉAMANU sauf à Hitiā'a O Te Ra

Un calendrier de travail a été défini sur les 18 prochains mois. Il se décline en trois temps :

1. Aboutir le travail de diagnostic du projet territorial, les opérations d'aménagement et de programmation vers le mois d'août ou septembre 2023. C'est le cœur du PGA. En réalité, on a déjà avancé car le diagnostic a déjà été fait par TEREHÉAMANU pour son projet de territoire. Il s'agira simplement d'ajuster ce travail à la logique du PGA.
2. Durant le deuxième semestre, la cartographie du projet de règlement sera réalisée.
3. En 2024, la procédure d'approbation sera mise en œuvre avec une enquête publique.

Durant ce processus, la participation citoyenne a été souhaitée à l'instar de ce qui a été fait pour le diagnostic de territoire de TEREHÉAMANU.

Pour tenir ce calendrier, la proposition est de réunir la première Commission locale d'aménagement (CLA) sitôt les élections territoriales terminées à savoir aux alentours de mai ou juin 2023 à l'occasion de laquelle le projet pourra être lancé formellement. Pour pouvoir réunir la CLA, il faudrait que les communes délibèrent dès que possible avant les élections et même avant la fin mars.

Les projets de délibérations sont prêts. Le projet d'arrêté approuvé en Conseil des ministres qui lance le PGA est prêt aussi. Il reste simplement à viser les cinq (5) délibérations communales dans cet arrêté.

La gouvernance sera adoptée lors de la première CLA. Elle permet d'acter que les élus travailleront dans une logique concertée sur le PGA. Elle présente quatre (4) niveaux.

1. A l'échelon communal, une sous-commission traite le sujet de la commune (donc 5 sous-commissions, 1 par commune) et que chaque commune porte une sous-commission technique qui sera abordée de

manière transversale. Cela permettra aux communes à la fois de faire valoir les besoins pour la commune mais en même temps de s'impliquer dans un travail collectif.

2. A l'échelon central à savoir à l'échelon intercommunal, il y a la CLA. Son rôle est d'adopter les opérations et de valider les étapes. Elle est constituée des cinq maires et également d'élus désigner par chaque commune et quelques personnalités de la société civile.
3. Entre la CLA et les sous-commissions, il y a un comité de pilotage constitué des cinq maires ou des représentants désignés qui feront le lien entre les sous-commissions et la CLA.
4. Il est prévu de mettre en place des outils modernes qui faciliteront l'implication de la population.

La DCA est à la disposition des communes pour faciliter l'adoption des délibérations communales. Il suffit d'informer le chef de projet Monsieur Thomas DUQUENNE.

Le Président de TEREHĒAMANU remercie Monsieur AMIGUES et encourage les Tavana à prendre la délibération durant la session budgétaire c'est-à-dire avant la fin mars.

Monsieur Fabien RIMA demande la parole et indique que Papara dispose d'un PGA révisé et se demande ce qu'il adviendra du PGA de Papara lorsque la procédure du PGAi sera lancée.

Monsieur AMIGUES rassure Monsieur RIMA en lui disant que le PGA de Papara continuera à s'appliquer jusqu'à l'aboutissement du PGAi. La démarche du PGAi permettra à Papara de prendre les mesures correctives et particulièrement d'intégrer les questions transversales et supra-communales.

7. Questions diverses

Le Président rappelle que dimanche (dans deux jours) la communauté de communes accueille une délégation sénatoriale. L'invitation est ouverte à tous les élus. Idéalement, il faudrait que tous les maires soient présents. Il souhaite que ceux qui sont disponibles confirment définitivement leur présence auprès de Madame Ravanui TOREA, assistante administrative et comptable de TEREHĒAMANU. Il insiste pour souligner l'importance de cette visite.

Le Président aborde la question de la réforme envisagée sur les rythmes scolaires. Les inspecteurs de l'éducation nationale discutent avec les directeurs d'école et font des propositions au ministre de l'Éducation. Cette question concerne au premier chef les communes, selon lui. Il propose qu'une réflexion des cinq communes membres de TEREHĒAMANU soit portée à l'attention du ministre de l'Éducation. Il demande une réunion spécifique la semaine prochaine pour évoquer ce point précis.

Il voudrait proposer une semaine de classes de quatre journées pleines et la cinquième demi-journée serait dédiée à des activités périscolaires (culturelles et physiques) organisées par la commune avec les associations, les confessions religieuses et les structures jeunesse et sports. Quelques parents prennent en charge ces activités. Cela concerne peu d'enfants sur le territoire TEREHĒAMANU. Pour lui, il serait moins de 10%.

Dans les communes, les aides maternelles seront en repos. De même, les écoles pourraient être nettoyées et des petites réparations pourraient être organisées.

Il y a 35 vendredi et 7 périodes. Plusieurs catégories d'activités (culture, environnement, activités physiques, etc.) peuvent être envisagées. Ces activités ne seront pas financées que par la commune mais par du soutien du Pays (jeunesse et sport, culture, etc.). Ces activités seraient organisées par palier.

- ⇒ Les élus conviennent de se retrouver le jeudi 23 février à 14 heures dans les locaux de TEREHEAMANU pour discuter du rythme scolaire.
- ⇒ Le Président ajoute que le vendredi 24 février la commune de Papanui invite tous les élus pour l'inauguration du chapiteau à partir de 10 heures 30.
- ⇒ Madame HOFFMAN propose de réunir la commission des Affaires administratives le mercredi 1^{er} mars à 16 heures pour préparer le budget 2023.
- ⇒ Madame HOFFMAN propose également de réunir la commission technique d'assainissement pour valider la phase III du SDAEU, le jeudi 02 mars à 9 heures 30.

Le Président informe qu'un gâteau a été prévu pour marquer le deuxième anniversaire de TEREHEAMANU.

Sur ces derniers échanges, le Président demande à Tavana Tera TEINAURI d'offrir la prière de clôture.

La séance est levée à 12 heures 55.

Le secrétaire de séance,



Fabien RIMA



Le Président,



Tearii Te Moana ALPHA